



CPME/AD/Brd/210902/18/FR/en

Lors sa réunion du Conseil, Bruxelles, 21 septembre 2002, le CPME a adopté la position suivante : **Réaction du CPME concernant la résolution du Conseil pour une nouvelle stratégie relative à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail** (CPME 2002/075 Final FR/en)

Réaction du CPME concernant la résolution du Conseil pour une nouvelle stratégie relative à la santé et la sécurité sur le lieu de travail

- Le CPME accueille favorablement la nouvelle stratégie relative à la santé et la sécurité sur le lieu de travail, ainsi que la résolution du Conseil concernant ce sujet, qui est aujourd'hui présentée.
- Etant donné que la santé et la sécurité sont les ingrédients clés de la qualité de l'emploi et représentent l'un des secteurs de politique sociale les plus importants pour l'Union européenne, cette nouvelle stratégie et cette résolution constituent un pas considérable pour l'amélioration de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail en Europe.
- Le CPME souhaite souligner les différents éléments avancés dans les documents, avec une orientation particulière sur la prévention, de nouveaux domaines concernant l'excès de stress au travail, le vieillissement et les changements démographiques, ainsi que l'importance de la formation, de l'information, de la prise de conscience et de la prévention des risques.
- Le CPME souhaite insister sur l'attention particulière qui doit être apportée aux éléments suivants :
- Inclure le concept de santé dans l'organisation (voir document du CPME, mars 2002), avec une attention spéciale envers la promotion d'une main d'œuvre apte, qui travaille dans des conditions de sécurité optimales, grâce à une coopération multidisciplinaire et une collaboration entre les professionnels et les employeurs.
- Souligner le rôle et la responsabilité des employeurs à cet égard.
- Promouvoir le dialogue entre les partenaires sociaux et les organes gouvernementaux dans tous les Etats membres, afin de modifier l'approche conventionnelle et défensive souvent existante, et d'en faire une approche davantage axée sur l'action et la prise de conscience propre.
- Promouvoir la discussion entre les professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité, afin de provoquer une prise de conscience et un engagement au niveau national.

- Le CPME souhaite encourager la mise en commun des expériences de bonnes pratiques dans ce domaine et leur dissémination dans tous les Etats membres.
- L'accent doit être mis sur une formation continue de tous les professionnels de la santé et de la sécurité concernés, en vue de mettre en application et de concrétiser les concepts et les programmes, qui exigent de nouvelles compétences et de nouvelles attitudes.
- Promouvoir une véritable coopération multidisciplinaire entre les professionnels de la santé et de la sécurité, grâce à la prise de conscience et à la présentation d'exemples de bonnes pratiques.